



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 30 Mars 2016

Date de la convocation 22 Mars 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M. BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, VILLENUEVTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard, Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, Mme BOUISSON Mylène à M.GASC Georges, M.DIDELET Serge à M.RODRIGUEZ Joseph.</p>

Objet : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Vote du taux 2016.

Monsieur Jean Claude LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que depuis 2005, les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale doivent voter le taux d'imposition de la *taxe d'enlèvement des ordures ménagères* (TEOM), antérieurement fixé par les services fiscaux à partir d'un produit attendu.

Le taux 2015 de la TEOM avait été fixé à 17,70 %.

Il poursuit en indiquant que l'évolution des coûts du service, entièrement couverts par la TEOM, ne justifie pas une évolution du taux.

En conséquence, le taux de la TEOM reste fixé à 17,70 % pour l'année 2016.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur Jean Claude LACROIX, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016 à 17,70 %

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160407-2016-03-30-29-DE
Date de télétransmission : 11/04/2016
Date de réception préfecture : 11/04/2016